



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 09 octobre
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 02 octobre 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET⁽¹⁾, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Anne OLIVERO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Djelloul OUARET par Manuel PINTO, Ludovic DI MEO par Patrick MAGRO, Bertrand CONNIN par Audrey CERMOLACCE,

Étaient absent(e)s : Gaëlle LECOQ, Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

013-211301064-20251009-11-10-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025
Publication : 10/10/2025

(1) Arrivé avant le vote de la 5^{ème} question

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°11.10.2025

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL - ARCHIVES COMMUNALES – Renouvellement de la convention de prestation de service d'aide à l'archivage avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Les archives sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration communale. Elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et constituent la mémoire de la commune et de ses habitants.

Les communes ont l'obligation de les conserver de manière pérenne, de veiller à leur gestion et à leur mise en valeur dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique de l'administration des archives.

Le service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13), après passation d'une convention pour les années 2022 à 2025 a mis à disposition de la Commune, une archiviste qualifiée pour accompagner ce travail.

Après un état des lieux, l'archiviste a procédé aux éliminations réglementaires, à la reprise et au traitement de l'arriéré et à la mise en place d'un système d'archivage réglementaire.

Afin de continuer cette mission, il apparaît nécessaire de poursuivre le partenariat avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône par le biais d'une convention pour les années 2026 à 2029.

Pour cela, la prestation proposée serait alors séquencée comme suit :

- 25 jours de prestation en 2026
- 25 jours de prestation en 2027
- 25 jours de prestation en 2028
- 25 jours de prestation en 2029

La participation financière due par la collectivité au CDG 13 recouvre forfaitairement les prestations définies aux articles 3 et 4 de la convention et se porte à 320 € par jour de travail et par archiviste, tous frais compris.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L212-6-1, 212-10 à 14 du Code du Patrimoine

Vu les articles L1421-1 et L1421-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de prestation ci-annexée,

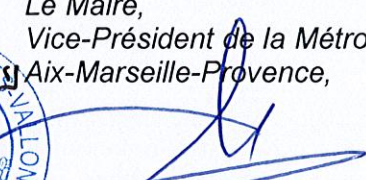
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE de poursuivre la mission d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône (CG13).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

Le Maire,
Vice-Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence,

André MOLINO

